

Pecq, le 1^{er} septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 13 septembre 2021 à 18.00 heures à Pecq**, pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Prestation de serment du nouveau secrétaire de Zone suppléant
2. Approbation du P.V. de la séance du 1^{er} juin 2021
3. Modification budgétaire n°1 de 2021 - arrêt
4. Déclassement véhicule Opel Mérida 1-RTR-355 - Sortie de patrimoine
5. Inondations – proposition d'aide matérielle aux Zones de police sinistrées – Sortie patrimoine
6. Acquisition Drone : approbation conditions et mode de passation
7. Acquisition matériel informatique : approbation conditions et mode de passation
8. Désignation Coordinateur de sécurité : approbation conditions et mode passation
9. Extension du commissariat : démolition des deux habitations : approbation conditions et mode passation
10. Extension du commissariat : abatage d'un arbre : approbation conditions et mode passation
11. Extension du commissariat : Travaux intérieurs : approbation conditions et mode passation
12. Ouverture d'un emploi intervention (remplacement suite à IC)
13. Personnel administratif et logistique hors cadre – CDI - Engagement contractuel temps plein à durée indéterminée -Technicienne de surface – communication
14. Personnel administratif et logistique hors cadre – Engagement contractuel subsidié -Accueil mi-temps – Service de proximité d'Estaimpuis – Renouvellement du contrat pour une durée d'un an d'une employée
15. Inscription WOCODO
16. Convention de collaboration relative à la mise à disposition de cinémomètres répressifs pour la mesure de la vitesse instantanée
17. Décision de principe d'acheter un second cinémomètre répressif – Retrait de la décision du 21 octobre 2019 (en lien avec point précédent)

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtaï 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse olivier.ringoet@police.belgium.eu.

Le Secrétaire f.f.,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENEAEL Daniel